

Gardien de la paix et rien d'autre ? Perception et réalité du non-engagement militaire du Canada en Irak

Sean M. Maloney, Ph.D.

Précis

Au printemps 2003, le gouvernement Chrétien décidait de la non-participation du Canada à l'opération « Liberté pour l'Irak », même si la chute du régime de Saddam Hussein servait clairement nos intérêts en matière de sécurité, et bien que nous ayons déployé tout au long des années 1990 des ressources militaires visant à contenir ce régime. Divers arguments ont servi à justifier cette décision. Selon le premier d'entre eux, le Canada ne pouvait participer à une guerre étant donné son rôle traditionnel de gardien de la paix. On soutenait aussi que le gouvernement s'apprêtait à mobiliser des forces pour une prétendue « mission de maintien de la paix de l'ONU » à Kaboul, en Afghanistan, laissant entendre sans l'affirmer ouvertement qu'en raison d'effectifs militaires insuffisants, il nous fallait choisir entre « combattre » et « maintenir la paix ». Enfin, on a parfois avancé que nos forces étaient sous-équipées pour le combat. Or, aucun de ces arguments ne tient la route à l'examen des opérations militaires que nous avons menées dans les années 1990 et de la réalité de nos ressources militaires. En outre, la mission de la FIAS à Kaboul n'est pas et n'a jamais été une opération de « maintien de la paix de l'ONU », et l'opération « Liberté pour l'Irak » n'est pas à strictement parler une mission de combat. La première est en fait une opération de stabilisation d'échelle réduite, tandis que la seconde prévoit une phase de combat suivie d'une autre de stabilisation.
